

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 11

Artikel: Constructions en Engadine et téléphériques en Valais : la protection des sites "d'importance nationale"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection des sites «d'importance nationale»

55

Le Conseil fédéral vient de répondre à deux petites questions urgentes de conseillers nationaux, la première concernant la protection du Plateau engadinois entre les lacs de Sils et de Silvaplana, la seconde déplorant la construction projetée de téléphériques au Petit-Cervin, dans la région de Zermatt, et au Feekopf, près de Saas Fee.

Il est incontestable, a répondu le Conseil fédéral, que le Plateau engadinois dans la région des lacs constitue un paysage d'une beauté incomparable. Aussi, le Petit Conseil du canton des Grisons s'est-il montré d'accord de le classer comme paysage «d'importance nationale».

Grisons: subvention possible

La beauté de la région incite à y construire des habitations et des maisons de vacances. Les organisations qui ont à cœur de défendre la protection de la nature s'efforceront d'obtenir des communes compétentes une amélioration des plans de zone. La commune de Sils a été la première à reviser le plan d'aménagement local d'une façon qui donne satisfaction dans la mesure du possible.

risme cantonal. Puis il faudra légiférer. Nous voulons d'abord légaliser la taxe de séjour. Nous préparons aussi un projet de loi cadre de développement et de financement qui nous permettra de planifier l'aménagement et de lutter contre la spéculation.»

M. Bornet évoque le problème des zones de protection. «Pour nous, cette protection n'est pas une fin en soi. Nous voulons protéger pour développer.»

Le Valais ne mise pas – et de loin – que sur le tourisme. Les différents secteurs de l'économie doivent être complémentaires. «Nous voulons décentraliser l'industrie qui a pris le relais des grands barrages. Quant au tourisme, il ne peut se développer au détriment de l'agriculture. Nous ne jouons pas qu'une seule carte. Qu'advierait-il des stations en cas de guerre? Nous devons nous ménager des positions de replis.»

Autre objectif cantonal: veiller à ce que les populations concernées soient en mesure de contrôler et de maîtriser les projets touristiques. Sion ne reste pas indifférent aux tourments financiers dans lesquels se débattent des communes comme Ayent ou Nendaz. «Les projets devront être portés à notre connaissance avant leur réalisation. Ainsi nous serons à même de bien conseiller les communes.»

Jean-Pierre Bommer
«Feuille d'Avis de Lausanne»

Le Conseil fédéral est prêt à examiner une protection plus étendue par l'octroi d'une subvention. En ce qui concerne les téléphériques du Petit-Cervin et du Feekopf, le Conseil fédéral reconnaît qu'aujourd'hui, personne ne conteste plus sérieusement qu'il faille assigner des limites à la mise en valeur technique non seulement de la haute montagne, mais aussi des autres sites dignes de protection. En revanche, on discute toujours pour savoir jusqu'où les empiétements de la technique peuvent encore être tolérés dans les sites naturels.

Différents organismes ont recouru auprès du Conseil fédéral contre l'octroi de concessions pour la construction des téléphériques en question. Les points de vue pourront être exposés lors de l'élaboration de la décision du Conseil fédéral. Il y aura lieu d'examiner dans quelle mesure il faut tenir compte, actuellement déjà, des principes de l'aménagement du territoire, alors que la Confédération n'a pas encore édicté de prescriptions légales à ce sujet.

